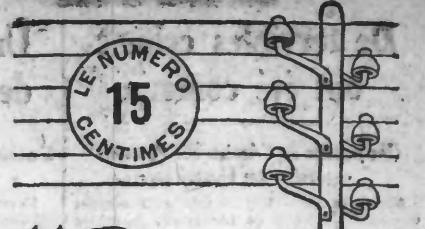


L'Équité



DE ROUBAIX-TOURCOING

M. de Lasteyrie contre le plan de M. Poincaré

Le ministre des Finances condamnait en 1921 ce qu'il approuve en 1923

Nous voici dans la Ruhr, et, par ces opérations militaires, s'élabore la réalisation du plan des réparations, conçu par M. Poincaré.

Nous n'examinerons point à la suite de quelles circonstances notre gouvernement a été conduit à l'occupation d'Essen.

Nous ne rappellerons point le processus diplomatique et la série des conférences, qui ont abouti à l'isolement de la France.

Nous ne jugerons point cette politique et nous ne rechercherons point ce que l'avenir peut nous réserver d'aventures.

Il nous suffira d'apprécier ce que valent les fameux gages productifs de M. Poincaré, et c'est à M. le Comte de Lasteyrie, notre actuel ministre des Finances, que nous le demanderons.

Son jugement, — net, précis, étayé par une documentation abondante, — nous l'emprunterons au compte-rendu sténographique d'une conférence qu'eut, en Novembre 1921, avec Vincent Auriol, notre grand argentier, alors rapporteur général de la Commission des Finances.

LE RETABLISSEMENT DES LIGNES DOUANIERES — L'épreuve fut déjà tentée à la suite de l'accord de Londres.

Les résultats obtenus ont été insignifiants, constate M. de Lasteyrie. L'ancienne barrière douanière, — la barrière naturelle de la frontière entre la rive gauche du Rhin et de la France — a donné 740 millions de marks papier : ce qui est peu de chose.

La deuxième barrière était la douane Rhénane. Elle produisit 140 millions de marks-papier en trois mois, c'est-à-dire une dizaine de millions de francs-papier.

Le rapporteur de la Commission des Finances, — après avoir recherché et exposé les causes de l'insuccès de ces mesures — conclut par ces mots, qui ne manquent point d'étonner : « Les sanctions économiques ont donné des résultats dérisoires ! M. Briand les a supprimées ! On le lui a reproché ! J'estime qu'il a eu raison !... »

C'est sans nul doute pour cette cause que M. de Lasteyrie, ministre, veut les appliquer aujourd'hui !

LES FORETS ? — Elles ont rapporté, en un an, 26 millions de francs-papier.

Même si nous en intensifions l'exploitation, elles donneront tout au plus de 50 à 75 millions de francs-papier.

« Dérisoire ! Dérisoire ! » clame encore M. le Comte de Lasteyrie.

LES IMPOTS ? — Après les dernières augmentations, ils pourront s'élever à 5 ou 6 milliards de marks-papier, soit 300 millions de francs français.

Mais l'opération n'ira pas sans difficulté. Ecoutez notre Ministre des Finances : « Le jour où nous voudrions mettre la main sur les impôts, il ne faut pas nous figurer que nous n'aurons pas à prendre les recettes sans les charges.

« L'Allemagne, bien évidemment, ne continuera pas à payer les dépenses du Pays, etc... »

« Comment s'établira la balance ? Y aura-t-il un bon sur les impôts ? Je n'en sais rien. « La Rhénanie n'existe pas au point de vue administratif, et il est impossible d'isoler sa comptabilité de celle de l'Allemagne. « Admettons qu'il y ait un certain bon, ce bon sera certainement des plus minimes. « En tout cas, la balance — si balance il y a — sera infime ! »

« Ah ! quel tapage ! quel vacarme ! un tel langage est provoqué, je dirai, de la Chambre, si quelqu'un l'avait rappelé à M. le Ministre des Finances.

L'IMPOT SUR LE CHARBON ? — Il pourrait être de quelque profit. Mais la plus grande partie du charbon et de la lignite étant consommée en Allemagne et en Rhénanie, cet impôt ne donnerait que des marks-papier.

« Qu'en ferions-nous ? interrogeait, désabusé, M. de Lasteyrie.

« D'ailleurs, ajoutait-il, on se heurterait à des difficultés insurmontables.

LA RUHR ? — Sanction militaire ! reconnaissait M. le Ministre des Finances, mais au point de vue des sanctions économiques : « C'est une autre affaire. »

Et de cette autre affaire, voici ce qu'il pensait : « Si nous occupons la Ruhr, nous voulons que cela nous rapporte de l'argent. Elle suppose une mise de fonds considérable, estime M. de Lasteyrie. Comment la récupérerons-nous ?

« Par des taxes sur les 100 millions de tonnes de charbon que pourra produire la Ruhr, lorsqu'elle sera remise en pleine exploitation ?

« Mais que devient ce charbon ? 50 ou 60 millions de tonnes sont consommées dans la Ruhr ou vont dans le reste de l'Allemagne.

« Ils ne procureront que des marks-papier.

« 20 millions de tonnes vont chez les Alliés, au titre des réparations. Les 23 nous sont destinés.

« Je ne vois pas quel intérêt nous aurions à mettre une taxe en marks-or sur des produits qui nous sont destinés », constate M. de Lasteyrie.

« Enfin, 20 ou 25 millions vont chez les Neutres.

« Or, mettre des taxes sur ces charbons qui entrent chez les Neutres, en provenance de la Ruhr, cela signifie, en bon français : « Faisons payer les Neutres. »

« Ce que je viens de dire du charbon, je puis le répéter à propos des produits métallurgiques, chimiques, électriques et autres... »

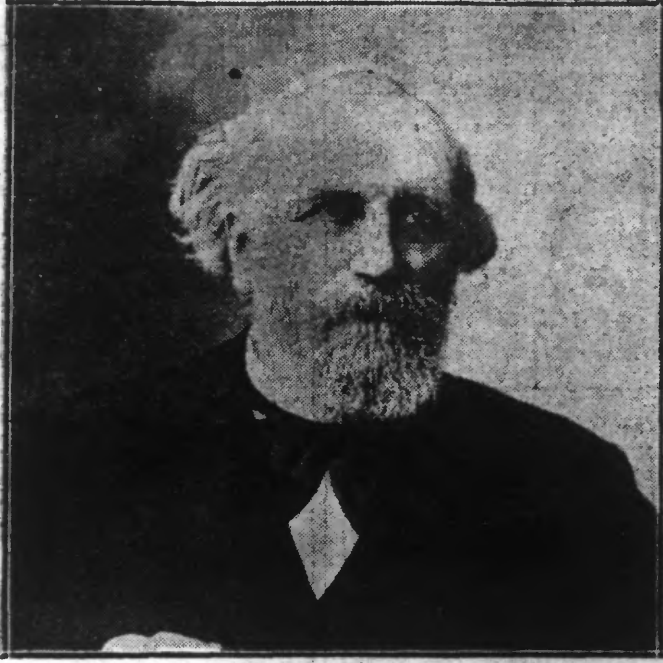
« C'est pour cela, — conclut M. de Lasteyrie, — qu'au point de vue économique et financier, je n'ai jamais témoigné d'enthousiasme pour l'expédition de la Ruhr. On peut invoquer des raisons d'ordre militaire, pour faire cette expédition, je ne veux pas les discuter ici. Mais, au point de vue économique, l'opération ne règle en aucune façon la question des réparations. »

Je m'en voudrais d'affaiblir d'un commentaire le jugement anticipé que M. de Lasteyrie portait, il y a quelques mois, sur l'entreprise périlleuse et infructueuse à laquelle s'associe aujourd'hui.

P. DELCOURT, Conseiller général du Nord.

M. A. RIBOT EST MORT

L'ancien Président du Conseil, Sénateur du Pas-de-Calais, a succombé hier à Paris, à l'âge de quatre-vingt-un ans, après une courte indisposition



M. ALEXANDRE RIBOT

Paris, 15. — M. Alexandre Ribot, ancien Président du Conseil, Sénateur du Pas-de-Calais est décédé hier soir, à 9 heures, à son domicile, 11, quai d'Orsay.

M. Alexandre Ribot était né à Saint-Omer le 7 janvier 1842. Il fit ses études au lycée de cette ville, licencié es-lettres, docteur en droit, et lauréat de la Faculté de droit de Paris, il s'inscrivit au Barreau et devint premier secrétaire de la Conférence des avocats. Nommé le 2 mars 1870 substitut au tribunal de la Seine, il devint le secrétaire de la Société de législation comparée.

Appelé en mars 1875 par M. Dufaure au ministère de la justice, il prit la direction des affaires criminelles et des grâces. Démentiaire en 1876, il adhéra alors au Comité de résistance des gauches au 16 mai. Elu en 1878 pour la première fois député de Boulogne-sur-Mer, il appartint depuis constamment au Parlement, sauf de 1885 à 1887.

Son entrée au Sénat est du mois de janvier 1900. Il fut Ministre des affaires étrangères, en 1890 et 1892 dans les Cabinets Freycinet et Loubet.

L'œuvre de l'ancien Président du Conseil

On doit à M. Ribot, la législation sur les sucres qui sauva l'industrie du Nord lors de la crise de 1884. Il fut un des auteurs de la loi sur les syndicats, de la loi sur l'assistance aux vieillards et aux infirmes. Il a fait créer l'œuvre de prévoyance sociale des habitations à bon marché qui a pour titre : la loi Ribot.

Président du Conseil le 6 décembre 1892 avec le portefeuille des affaires étrangères, puis le 12 janvier 1893 avec le portefeuille du Intérieur et le 27 janvier 1895 avec le portefeuille des finances, et le 10 juin 1914

avec celui de la justice ; entré le 27 août 1914 dans le Cabinet Viviani de Défense Nationale, il tint encore le portefeuille des finances qu'il conserva dans les ministères Briand, du 30 octobre 1915 et du 14 décembre 1916.

Il succéda enfin le 20 mars 1917 à M. Briand et fut encore une fois ministre des affaires étrangères dans le ministère Painlevé, du 13 septembre 1917.

« Au Sénat, M. Ribot était inscrit au groupe de l'Union républicaine. Il était intervenu pour la dernière fois à la tribune de la Haute assemblée, le 21 décembre dernier, dans la discussion des interpellations sur la situation intérieure.

Les derniers jours de M. Ribot

M. Alexandre Ribot était membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, en même temps que Président de la législation comparée.

Il avait jeudi dernier demandé un congé qu'il avait fixé à quinze jours pour raison de santé. Il gardait la chambre depuis trois jours mais il ne s'était allé qu'hier matin. Son état, d'ailleurs, ne paraissait pas alarmant, quand brusquement, vers midi, il s'aggrava. A sept heures, dans la soirée, la famille de l'ancien Président du Conseil déclara n'avoir pas de vives inquiétudes ; deux heures après, M. Ribot était mort.

Les obsèques auront lieu à Saint-Omer, mais il est probable qu'un service religieux sera célébré à Paris ; toutefois rien n'a encore été décidé quant aux funérailles.

Le Président de la République, le Président du Conseil et M. Jonart se sont rendus dimanche, au domicile du défunt.

Pour "récupérer" suffisamment en Allemagne la France va tracer la "ligne rouge"

Le mouvement d'occupation s'étendra jusqu'à Dortmund

Et pour cela de nouvelles troupes de renfort seront envoyées dans la Ruhr

Nous avons annoncé hier qu'à la conférence tenue entre les commissions de charbon française et allemande, les Allemands ont décidé de reprendre les livraisons de charbon sous le contrôle d'une commission franco-allemande. La « bedide commerce » a pris le dessus sur le patriotisme des industriels du Reich. Avant tout, l'honneur ou, plutôt, le profit ; pour l'honneur on verra plus tard. C'est ainsi que les livraisons de charbon se trouveront sous notre contrôle dans la Ruhr occupée.

Une chose préoccupait encore les gros industriels : Le Reich ayant déclaré qu'il ne paierait plus le charbon livré au titre des réparations, les magnats ont poussé avec un ensemble touchant, le même cri : Qui paiera notre marchandise ? La réponse ne se fit pas attendre, elle sembla une solution heureuse ; voici comment M. Coste, le chef de la Commission technique, opérant en Rhénanie les rassura :

« Le Gouvernement allemand faisant défaut nous allons percevoir à sa place l'impôt sur le charbon et nous en remettrons le montant. » Cet impôt est de 40 % de la valeur du charbon. Les Allemands acceptèrent d'emblée.

Une autre chose reste à régler. D'après les évaluations, les mines de la Ruhr comprises dans la zone actuellement occupée ne peuvent nous donner que 50 % des quantités de charbon prévu au titre des réparations. Or on annonce que dans le but d'assurer une récupération totale, les troupes franco-belges vont étendre leur occupation. La frontière actuelle de la Ruhr sera dépassée et le mouvement s'étendra jusqu'à Dortmund. Le mouvement qui va commencer englobera Recklinghausen, Bochum, Hattfeld et ira jusqu'aux faubourgs de Dortmund et de Barmen mais nécessitera l'envoi de renforts dans la Ruhr. Ce sera une nouvelle frontière, on l'appelle « la ligne rouge ».

L'accord avec les industriels sera signé aujourd'hui

Paris, 14. — Le texte de l'accord consistant au procès-verbal rédigé samedi matin, devait être signé provisoirement samedi, à 4 heures, à Essen, sous réserve de l'approbation du gouvernement de Berlin. Si cette approbation est obtenue, l'accord (qui aura une contre-partie sans laquelle il serait désastreux), sera signé définitivement lundi prochain.

Les conséquences de cet arrangement

Paris, 14. — En aucun cas, l'argent qui servira à solder aux charbonnages d'Essen leurs prestations, ne sera de l'argent français.

D'autres conséquences, non moins surprenantes, résulteront de l'accord ainsi conçu : comme la Commission franco-belge du charbon se substitue au gouvernement central, il est à prévoir, étant donné l'énorme augmentation des salaires qui se prépare, qu'elle devra jouer entre les patrons et les ouvriers le rôle de la commission arbitrale de Berlin et même avancer aux sociétés minières allemandes de la Ruhr

les sommes considérables qui leur seront nécessaires pendant la crise.

La production diminuera
Autre conséquence non moins désagréable : La production du charbon, qui était de 330.000 tonnes par jour, va diminuer. Les

pourrait distinguer dans le prix de vente des charbons les frais d'extraction, d'amortissement et de paiement des ouvriers et l'on ne rembourserait que ces derniers et se dédommagerait par exemple sur le Kohlensteuer.

La population ouvrière manifesta son mé-



LA REGION DE DORTMUND, OUVRA S'ETENDRE L'OCCUPATION

coupes (ou heures de travail) supplémentaires, ont cessé depuis un mois. Elles ne reprendront pas le 15 janvier, comme il était convenu. Il en résultera pour nous une diminution des livraisons de coke déjà moins considérables dans le bassin d'Essen que dans le bassin de Bochum. Il n'y a, toutefois, pas à redouter des difficultés de la part du Kohlenyndikat, car il serait bien embarrassé si l'Entente ne lui prenait pas le quart de son coke.

Pas de décaissements pour les Alliés

Paris, 14. — Au cours de la réunion tenue hier à Essen, il n'a jamais été question de paiements en or.

Quelle que soit la modalité de paiement adoptée, elle ne comportera pas de décaissements des Alliés.

D'autre part, des réserves formelles ont été faites, tant sur le mode de fixation des prix demandés par les industriels allemands que sur la réduction éventuelle des quantités de charbon et de coke à livrer aux Alliés ; toutes mesures seront prises pour que ces quantités ne soient pas diminuées.

Départ d'une mission belge de contrôle

Bruxelles, 14. — M. Lebacqz, directeur général des mines, est rentré hier soir d'Essen. Il a eu, au ministère des Affaires étrangères, un long entretien avec MM. Thiénot et Jaspard, qui a mis au courant des travaux de la mission de contrôle pour la répartition de charbons de la Ruhr.

M. Ledacq, administrateur, directeur général du Comptoir belge de répartition des charbons allemands, et M. Habets, ingénieur directeur d'une société de mines et de charbonnages, partent ce soir, à la demande du gouvernement belge, pour Essen, où ils vont rejoindre la mission de contrôle.

L'occupation de Bochum a été retardée

Londres, 14. — Les journaux publient une dépêche de Bochum annonçant que la ville, que l'on considérait comme devant être occupée dimanche, le serait dès que les troupes françaises actuellement dans la Ruhr, auront été regroupées et légèrement renforcées.

Pas de grand changement au point de vue militaire

Dusseldorf, 14. — La journée d'hier n'a pas apporté un grand changement au point de vue militaire. On signale que quelques escadrons de cavalerie ont avancé dans la région de Ratinghausen et de Buer, uniquement pour des raisons de cantonnement. Depuis vendredi, les Allemands ne nous ont pas livré de charbon pour les réparations. Depuis la déclaration du commissaire d'Empire aux charbons, les envois ont complètement cessé.

Le général Fournier invité à un thé chez les Krupp

Essen, 14. — Des pourparlers économiques entre nos représentants et les délégués de l'industrie allemande se poursuivent. Il semble que les industriels soient disposés à trouver un terrain d'entente, le général Fournier a été invité à prendre le thé à la villa « Bertha », par le directeur des établissements Krupp.

Les ouvriers sont mécontents contre les gros industriels

Dusseldorf, 14. — On annonce ici que les gouvernements de Paris, de Rome et de Bruxelles ont échangé des vues sur cette question et qu'une décision est imminente.

En ce qui concerne le paiement des livraisons de charbon des réparations, il ne saurait être question pour nous de payer le charbon au prix d'exportation fixé par le Reichkohlenverband, comme les patrons des houillères affectent de l'exiger. On

contentement contre les gros industriels, quelle rend responsables de notre action dans la Ruhr.

L'assurance d'un salaire suffisant, un ravitaillement abondant, le travail de la journée de huit heures, seraient des mesures prises à faciliter notre tâche par un règlement satisfaisant de la question ouvrière dans la Ruhr.

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE.

Muse Lilloise ACTUALITE

L'Bedouille à Lille

Air : Le v'la, l' petit' violette (Desrouseaux)

Etant p'tit, j'in ai bon' souvenance, Min mat' décole dijot tondis, Qu' Lillo étoit l' cyngniéme ville d' France Et qu'on dot simer sin pays : Pot' à Lillo, je l'aime bien, mais j'inbrouille Quand j'vois nos rues si sales et plein d' tros.

REFRAIN
Lillo ! Lillo !
J' te plains quand l' temps s'brouille
A cause de l' bedouille
Qui fait chaq' fos.

Et pourtant j' service de j' Vêtrio
Fait ch' qui peut et s' donn' du mou'mint
Pour s' faire qu'it' de cheuill' bedouill'rie...
Nos talons ont eu l' même tourment,
D'puis des stéque d'ins ch' pays on s'barbouille
Dir' que cha dur' quént' fos des longs mo.

Si vos solets prennent l' poussiére
N'allez point sur l' rue in ch' nomint,
On n'peut point mette un pied par terre
Sans avoir du désagrément,
On n'march' pas, on sante, on fait l'écourouill'
Heureux cheus qu' l' ont des gampes d' box.

Quand un étranger vient à Lille,
V'la chin qui n'est point surprenant,
F' v'et' bien si n' se tromp' point d' ville,
Aux Lillo d'aller à z'échasses,
Ch' est sur' bonne idé' qu'il avot :
Mais in attendant qu' tout cha s' débrouille,
Su' l' propreté on peut faire un' cro.

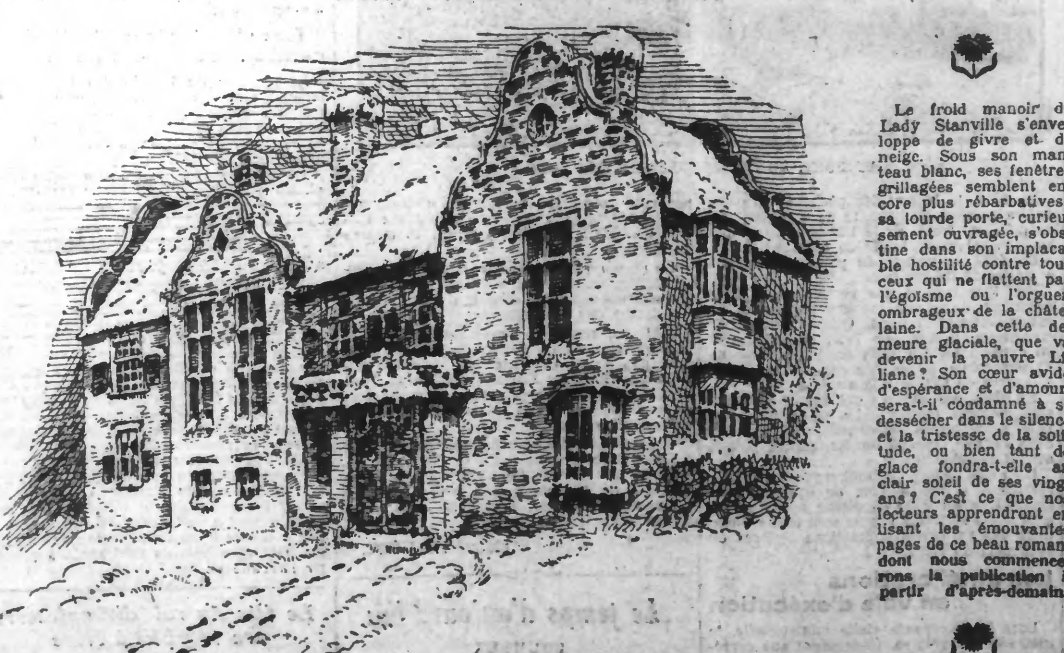
VI
L' grand commerce et l' autos à Lille
Et l' effet du bombardement,
Tout cha n' fait qu' bedouiller no' ville,
Et comme on r'batit s'érius'mint,
Toudis l' sol est gras et s'imbarbouille !
Nos infants n'diront pas tard, je l' cro.

REFRAIN
Lillo ! Lillo !
J' te plains quand l' temps s' brouille
A cause de l' bedouille
Qui fait chaq' fos.

Auguste LABBE.

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

LA REVANCHE DE LILIANE



Le Manoir de Lady STANVILLE

Le froid manoir de Lady Stanville s'enveloppe de givre et de neige. Sous son manteau blanc, ses fenêtres grillagées semblent encore plus rébarbatives ; sa lourde porte, curieusement ouvragée, s'obstine dans son implacable hostilité contre tous ceux qui ne flattent pas l'égoïsme ou l'orgueil ombrageux de la châtelaine. Dans cette demeure glaciale, que va devenir la pauvre Liliane ? Son cœur avide d'espoir et d'amour, sera-t-il condamné à se dessécher dans le silence et la tristesse de la solitude, ou bien tant de glace fondra-t-elle au clair soleil de ses vingt ans ? C'est ce que nos lecteurs apprendront en lisant les émuantes pages de ce beau roman, dont nous commencerons la publication à partir d'après-demain.